

Annexes

En complément de cet inventaire, voici quelques documents utiles qui nous ont servi à la rédaction:

- Les documents officiels actant la création des TAD à cuvette agrandie
- Les usages particuliers de ces TAD (hors courrier ordinaire)
- Les lettres de P. Lux, J.C. Delwaulle et E. Barthelemy, qui nous ont servi de point de départ à l'inventaire
- Le classement des TAD par département (classement adopté par E. Barthelemy)
- Note sur les faux-amis, savoir reconnaître un TAD à Cuvette Agrandie

Nous reproduisons ci-dessous la circulaire de juin 1901 annonçant la création des Timbres à Date "à cuvette agrandie":

— 204 —

JUN 1901.

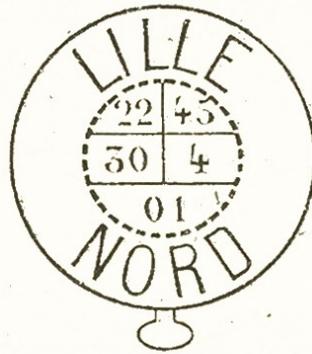
DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU.
ORGANISATION DES BUREAUX ET DE LA DISTRIBUTION

Circulaire, du 4 juin 1901, relative à la substitution de l'heure au numéro de la levée dans les timbres à date du service postal.

Monsieur le Directeur, j'ai décidé, en principe, la substitution de l'heure au numéro de la levée dans tous les timbres à date utilisés pour le service postal.

Les blocs horaires seront employés avec la couronne des timbres actuels qui ne subira pas de modification, quant à présent.

Le nouveau timbre se présentera sous la forme indiquée ci-dessous.



Les deux blocs supérieurs indiqueront respectivement les heures et les minutes.

Les heures seront numérotées de 0 à 24 et les minutes de 5 à 55 par fraction de 5 minutes.

Pour désigner une heure sans fraction, le bloc des minutes sera remplacé par un bloc avec astérisque.

Exemples :

A midi le timbre indiquera 12.*

A 1 h. s. le timbre indiquera 13.*

A 5 h. 15 s. le timbre indiquera 17. 15, etc.

Les fractions d'heure comprises entre minuit et une heure du matin, telles que minuit 20, seront indiquées par un zéro suivi d'un point et du nombre de minutes correspondant (0.20).

Enfin le bloc 24 servira seulement pour désigner minuit.

Par suite de l'adoption de la nouvelle notation, les lettres H. M. et S., devenues inutiles, seront supprimées.

La partie médiane du timbré sera occupée par deux blocs d'égale dimension indiquant le jour et le mois; pour cette dernière désignation, le nom du mois sera remplacé par le chiffre correspondant à son numéro d'ordre, de telle façon qu'on lise par exemple :

« 12-3 » au lieu de « 12 mars ».

« 26-11 » au lieu de « 26 nov. ».

BULL. MENS. N° 7.

— 205 —

En outre, la partie inférieure du timbre recevra, comme aujourd'hui le bloc du millésime.

En principe, les indications fournies par les timbres horaires seront celles correspondant au départ du plus prochain courrier ou de la plus prochaine distribution.

Mais vous aurez toute autorité pour prescrire des changements plus fréquents dans les indications des timbres si les circonstances en démontrent la nécessité.

Aux guichets affectés exclusivement à un service autre que celui des chargements, les blocs des heures et des minutes seront remplacés par un bloc unique avec astérique.

En tenant compte des indications qui précèdent et étant donné que chaque timbre à date en usage comportera l'emploi d'une série de blocs, je vous prie d'adresser sous le timbre de la Direction du Matériel et de la Construction (3^e bureau) un relevé des séries de blocs qui seront nécessaires pour la transformation des timbres à date de toutes les recettes composées de votre département qui, quant à présent, en seront seules munies.

L'Administration ayant décidé de faire agrandir légèrement les couronnes de timbres à date existants au fur et à mesure de leur mise hors d'usage, vous aurez, lorsqu'un cas de l'espèce se représentera, à demander, en même temps que le remplacement du timbre, une nouvelle série de blocs se rapportant au timbre du nouveau calibre.

J'ajoute que le métal entrant dans la composition des blocs actuellement à l'essai a été choisi par une Commission spéciale et que les inconvénients signalés, en ce qui concerne la trop grande malléabilité de ce métal, ne se produiraient pas si les blocs étaient employés avec les précautions et les soins voulus, notamment si la vis de serrage n'était pas serrée à la pince et enfin si le timbrage était effectué sur une plaque de caoutchouc épaisse.

Je vous recommande d'appeler tout particulièrement l'attention des Receveurs intéressés sur ce dernier point et de m'accuser réception de la présente circulaire.

Le Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

LÉON MOUGEOT.

Ce texte est l'"acte de naissance" des timbres à date "à cuvette agrandie".

Ci-dessous la circulaire du 9 août 1901, pour la mise en service des TAD à cuvette agrandies:

**Circulaire n° 71, du 9 août 1901, relative à la mise en service
de nouveaux blocs horaires.**

Monsieur le Directeur, vous avez été informé, le 4 juin dernier, de la création de nouveaux blocs horaires.

Leur substitution aux anciens blocs ne sera effectuée cette année que pour les couronnes employées dans les recettes composées. Vous recevrez sous peu les séries de blocs que vous avez demandées, et je vous prie de donner les instructions utiles aux services intéressés pour que ces nouveaux blocs soient substitués aux anciens le 1^{er} octobre 1901 au matin.

Les receveurs devront vous renvoyer immédiatement les anciens blocs; vous conserverez ceux qui seront en bon état, pour les fournir aux recettes simples qui pourraient en avoir besoin ultérieurement. Quant aux blocs en mauvais état, je vous prie de les renvoyer à M. le Directeur-Ingénieur de la Vérification du matériel.

En outre, afin de rendre plus lisibles les indications des timbres à date, j'ai décidé d'agrandir légèrement la cuvette du type de couronne actuel dont le diamètre sera désormais de 15^m/^m5; ce nouveau type prendra pour les commandes la dénomination de « couronne agrandie », et les blocs correspondants celle de « blocs horaires agrandis ».

Les couronnes agrandies ne seront fournies désormais qu'aux recettes composées, et il y aura lieu de commander les séries de blocs agrandis nécessaires chaque fois qu'une couronne agrandie sera demandée en remplacement d'une couronne du type actuel.

Je vous recommande de bien indiquer, sur les demandes de séries de blocs, s'il s'agit de blocs pour couronne actuelle ou de blocs pour couronne agrandie.

Quant aux recettes simples, elles ne seront pourvues qu'ultérieurement de nouveaux blocs horaires et rien n'est changé en ce qui les concerne.

Enfin, les blocs de toutes catégories qui ne seront plus utilisables pour une raison quelconque ne devront plus, à l'avenir, être versés à l'Administration des Domaines. Vous voudrez bien les centraliser à la Direction départementale et les envoyer, à la fin de chaque trimestre, à M. le Directeur-Ingénieur de la Vérification du matériel.

Le Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

LÉON MOUGEOT.

Dans les bureaux ne disposant que d'un guichet unique, les TAD à cuvette agrandie seront mis en service en remplacement des TAD type 84, ils sont donc assez courants. Mais dans les recettes disposant de plusieurs guichets, ce nouveau TAD sera utilisé par le receveur ou par un ou 2 guichets, les autres guichets continuant à utiliser les anciens TAD 84. Ils peuvent donc être moins fréquents, voir rares.

Usages Particuliers des TAD

Hors la période d'usage "normal" de ces TAD, qui couvre suivant les bureaux une tranche de dates allant de 1901 à 1914, les TAD de 1901 n'ont pas tous été retirés du service, malgré l'arrivée des TAD nouveaux en 1904 (nous appelons ici usage normal le service du guichet, soit cartes postales ou lettres, recommandés et chargements).

Dans de nombreux bureaux, ce TAD est resté dans un tiroir, ou sur le bureau de l'inspecteur. il a servi à nouveau, de manière occasionnelle, presque toujours à des "utilisations particulières". Des opérations nécessitant un usage, un règlement, une vérification ou un tarif spécial, par exemple, d'où l'intervention "du chef" !

Ce sont ces utilisations que nous indiquons dans la 2e ligne de date avec un code "UP" se rapportant aux objets concernés, et dont voici la liste:

- . Franchise postale
- . Vérification des franchises
- . Franchise militaire 14.18 (boite ou guichet)
- . Arrivée ou "distribution"
- . Imprimés (le plus souvent bande)
- . Imprimés (autres curiosités, dont "buvard ")
- . Avertissement des Contributions
- . Formulaire de l'Enregistrement avec PP de Paris
- . Jour de l'an sans bloc dateur
- . Autres courriers sans service special
- . Recommandée Provisoires 1e période (1919.22)
- . Recommandée Provisoires 2e période (1944.48)
- . Carte postale ou lettre au tarif étranger
- . Carte postale Recommandée
- . Lettre chargée
- . Avis de réception de Chargement
- . Levée Exceptionnelle
- . Pneumatique
- . Pneumatique avec tad levée T
- . Taxe des Pneumatiques
- . Taxes ou Poste Restante
- . Rebuts (lettre tombée en...)
- . Télégramme ou document telegraphique
- . Etiquette de taxe des Pneumatiques (sur document telegraphique)
- . Autres courriers ou documents avec service spécial
- . Enveloppe de valeurs recouvrées
- . Recouvrements (récapitulatif)
- . Mandat
- . Récépissé de mandat
- . Autre service financier
- . Lettre Avion
- . Premiers vols (Monaco)
- . Étiquette rose des recommandés (Tunisie)
- . Étiquette de Colis Postaux (Tunisie)
- . Étiquette de Droits de Douane (Tunisie)
- . Autre service Étranger
- . Grandes Manoeuvres (Tunisie)
- . Timbre belge (LE HAVRE CENTRAL, special 1915)
- . Permissionnaire de Guerre (carnet # timbre fiscal)
- . Autre courrier militaire

PIERRE LUX
60, Avenue Alexandre Dumas
91550 PARAY-VIEILLE-POSTE

Le 4 août 86

Cher Jacques,

Je joint quelques photocopies de cadrets 1901 "à-cuvette agrandie" annoncés par une circulaire du 4 Juin 1901. Les premiers bureaux servis furent ceux ayant changé de numéro le 1^{er} octobre 1901, à Paris: les 12 nouveaux bureaux d'arrondissement baptisés XII à-XX, ainsi que les bureaux 12 à 20 devenus 112 à-120 et les rectifs auxiliaires qui leur étaient attachés.

Si vous le desirez, je puis vous donner la liste des cadrets 1901 que j'ai rencontrés ou que je possède. Dans ces derniers, il y en a qui sont un peu flippés ou incomplets, et donc non reproductibles.

J'espère que vous inclurez dans votre étude les cadrets hexagonaux avec cuvette agrandie = rectifs auxiliaires urbains et leurs correspondants.

Bon courage! et bien amicalement



- 1) Le cadret de type 2 a le mois en chiffres romains. A titre documentaire, j'ai fait un cadret de L-F de un de 200 au type 1901.
- 2) Je ne puis pas m'empêcher de vous faire remarquer que Lautier aurait pu nommer ces cadrets A4 et non A3c, en faisant ainsi une société de précédent, alors qu'il s'agit d'une révolution dans les cadrets postaux, non seulement par les dimensions, mais aussi par la disposition des éléments datiers = impression de la date, remplie par l'heure et les minutes, indication du mois et du chiffre. C'est tout bon, un type nouveau! Idem pour D 3 et - Et il y a ceux des L-F --

Lettre de Pierre LUX, datée du 4 août 1986, donnant l'indication que les TAD hexagonaux des RAU de Paris (son type 2 du catalogue des RAU de Paris) et des levées exceptionnelles à cuvettes agrandies sont bien à prendre en compte dans l'inventaire des TAD que nous qualifions de Type 1901. Il indique également que le classement de Lautier en A3c des TAD type 01 (sous type des A3 de 1884) introduit une confusion, ces TAD auraient du posséder leur propre type, et donc les sous types qui en découlent.

ANNEXES

- 18
Delivered
- PARIS / RECETTE PRINCIPALE
 - PARIS / ETRANGER
 - PARIS / CONTRE-DEINGS
 - PARIS RP / AFFRANCHIS
 - NA PARIS NA / CHARGEMENTS
 - * PARIS * / RAYON CENTRAL
 - PARIS / DISTRIBUTION
 - 1 PARIS 1 / DISTRIBUTION
 - 1 PARIS 1 / DISTRIBUTION
 - 3 PARIS 3 / DISTRIBUTION
 - 4 PARIS 4 / DISTRIBUTION
 - o PARIS 4 / R D'ENGHEN
 - o PARIS 5 / PL DE LA REPUBLIQUE
 - o PARIS 9 / R MONTAIGNE
 - o PARIS 10 / R DE RENNES
 - o PARIS 11 / R S^{TE} ANNE
 - PARIS XII / R ERARD
 - PARIS XII / DISTRIBUTION
 - PARIS XIII / AV D'ITALIE
 - PARIS XIII / DISTRIBUTION
 - PARIS XIV / AV D'ORLEANS
 - PARIS XIV / DISTRIBUTION
 - PARIS XV / R BLOMET
 - PARIS XV / DISTRIBUTION
 - PARIS XVI / PL CHOPIN
 - PARIS XVI / DISTRIBUTION
 - PARIS XVII / R JOUFFROY
 - PARIS XVII / DISTRIBUTION
 - PARIS XVIII / R DE CLIGNANCOURT
 - PARIS XVIII / DISTRIBUTION
 - PARIS XIX / R D'ALLEMAGNE
 - PARIS XIX / R D'ALLEMAGNE 139
 - PARIS XIX / DISTRIBUTION
 - PARIS XX / R DES PYRENEES
 - PARIS XX / R DES PYRENEES 200
 - PARIS XX / DISTRIBUTION
- 27
29
37
54
78
96
103
105
5
- DIS. des IMPRIMES
- o PARIS 23 / R VAUVENARGUES
 - o PARIS 24 / R DE CLERY *et Paris-24*
 - o PARIS 26 / 26 R DE DUNKERQUE
 - o PARIS 32 / TRIBUNAL DE COMMERCE
 - o PARIS 32 / TRIBUNAL DE COM
 - o PARIS 36 / B^D VOLTAIRE
 - o PARIS 46 / AV PARMENTIER
 - o PARIS 48 / R S^{TE} CECILE
 - o PARIS 51 / R LE PELETIER
 - o PARIS 52 / B^D MONTPARNASSE
 - o PARIS 53 / RUE POUSSIN
 - o PARIS 60 / R DE LA CONVENTION
 - o PARIS 79 / 3 R D'ALLEMAGNE
 - o PARIS 80 / R DU BAC
 - o PARIS 83 / R BLEUE
 - o PARIS 84 / R BALLU
 - o PARIS 88 / B^D S^T MARTIN
 - o PARIS 89 / R S^T ROMAIN
 - o PARIS 90 / R FONTAINE
 - o PARIS 93 / R DE CHATEAU LONDON
 - o PARIS 112 / B^D BEAUMARCHAIS
 - o PARIS 113 / HOTEL DE VILLE
 - o PARIS 114 / R DE STRASBOURG
 - o PARIS 115 / R DES S^{TS} PERES
 - o PARIS 116 / R REAUMUR
 - o PARIS 117 / R DES HALLES
 - o PARIS 118 / R D'AMSTERDAM
 - o PARIS 119 / B^D RICHARD LENOIR
 - o PARIS 120 / B^D S^T GERMAIN 195
- o PARIS / GARE DE LYON

LEVEES EXCEPTIONNELLES

- 8
- PARIS 11 / R S^{TE} ANNE
 - PARIS 48 / R S^{TE} CECILE
 - PARIS 105 / AV LEDRU ROLLIN
 - PARIS 113 / HOTEL DE VILLE
 - PARIS 115 / R DES S^{TS} PERES
 - PARIS 117 / R DES HALLES
 - PARIS XVI / PL CHOPIN
 - PARIS XX / R DES PYRENEES

COLONIES ET ETRANGER

- 605
305
- ALGER / ALGER
 - ALGER-FORT / ALGER
 - BENI-SAF / ORAN
 - BORDJ-MENAIEL / ALGER
 - MEDEA / ALGER
 - MUSTAPHA PALAIS / ALGER
 - MUSTAPHA / ALGER
 - MUSTAPHA PL^{AU} SAULIERE / ALGER
 - ORAN / ORAN
 - SIDI BEL ABBES / ORAN
 - TIARET / ORAN
 - FERRYVILLE / REGENCE DE TUNIS
 - SFAX / REGENCE DE TUNIS
 - TAMERZA / REGENCE DE TUNIS
 - TEBOURBA / REGENCE DE TUNIS
 - TUNIS / REGENCE DE TUNIS
 - 1 TANANARIVE RP / MADAGASCAR
 - 3 (CONSTANTINOPLE-GALATA / POSTE FRANC^{SE}
 - CONSTANTINOPLE-PERA / POSTE FRANC^{SE}
 - CONSTANTINOPLE, STAMBOUL / POSTE FRANC^{SE}

Les annotations manuscrites sont de Michel Catherine, entre 1986 et 2016.

RECETTES AUXILIAIRES URBAINES

- PARIS 1 D / 19 R S^T MARC
 PARIS 2 C / 69 R CONDORCET
 PARIS 2 D / 39 R PIGALLE
 PARIS 2 E / 42 R N.DAME DE LORETTE
 PARIS 4 B / 47 R DU CHATEAU D'EAU
 PARIS 5 B / 25 B^D VOLTAIRE
 PARIS 7 B / 66 R DU TEMPLE
 PARIS 8 A / 2 PL DE L'OPERA
 PARIS 12 A / 38 R DE CITEAUX
 PARIS 12 A / 223 BIS R DU F^G S^T ANTOINE
 PARIS 12 B / R MICHEL BIZOT
 PARIS 12 C / 159 R DE BERCY
 PARIS 13 A / R DE TOLBIAC
 PARIS 13 B / R COYPEL
 PARIS 13 C / R GIFFARD
 PARIS 13 D / B^D DE LA GARE
 PARIS 13 E / 72 AV DE CHOISY
 PARIS 13 F / 7 B^D ARAGO
 PARIS 13 G / 162 AV D'ITALIE
 PARIS 14 A / R DIDOT
 PARIS 14 B / AV DU MAINE 91
 PARIS 14 C / R DU MONTPARNASSE
 PARIS 14 D / R DE VANVES
 PARIS 14 E / AV DU MAINE 224
 PARIS 14 G / 16 R D'ALEZIA
 PARIS 15 A / R DES MORILLONS
 PARIS 15 B / R LECOURBE
 PARIS 15 C / R DE STAEL
 PARIS 15 D / R DE LA CONVENTION
 PARIS 15 E / 2 R LECOURBE
 PARIS 15 F / 3 R DE L'AMIRAL ROUSSIN
 PARIS 15 F / (échoppé)
 PARIS 15 G / 1 R LABROUSTE
 PARIS 15 H / 105 B^D DE GRENELLE
 PARIS 16 A / R DE LA POMPE
 PARIS 16 B / R DE PASSY
 PARIS 16 C / R DU RANELAGH
 PARIS 16 D / AV KLEBER
 PARIS 16 E / AV VICTOR HUGO
 PARIS 16 F / R GROS
 PARIS 16 G / 51 R GALILEE
 PARIS 16 G / 5 R NEWTON
 PARIS 16 H / 16 R CORTAMBERT
 PARIS 16 I / 67 R D'AUTEUIL
 PARIS 16 K / 97 RUE LAURISTON
 PARIS 17 A / R JOUFFROY
 PARIS 17 B / B^D DES BATIGNOLLES
 PARIS 17 C / R BROCHANT
 PARIS 17 D / 181 AV DE CLICHY
 PARIS 17 E / R THEODORE DE BANVILLE
 PARIS 17 F / 6 R MEISSONIER
 PARIS 17 G / 192 R DE COURCELLES
 PARIS 18 A / R MARCADET
 PARIS 18 B / R POULET
 PARIS 18 C / 47 R HERMEL
 PARIS 18 D / R RAMEY
 PARIS 18 E / B^D DE LA CHAPELLE
 PARIS 18 F / R DE LA GOUTTE D'OR
 PARIS 18 G / 50 R CHAMPIONNET
 PARIS 18 H / 5 R CAVALLOTTI
 PARIS 18 I / 72 R DE MAISTRE
 PARIS 19 A / R COMPANS
 PARIS 19 A / R DES FETES
 PARIS 19 B / 30 AV LAUMIERE
 PARIS 19 B / 16 AV LAUMIERE
 PARIS 20 A / R D'AVRON
 PARIS 20 B / 4 AV GAMBETTA
 PARIS 27 A / 133 R S^T DOMINIQUE
 PARIS 38 B / 16 R GAY LUSSAC
 PARIS 38 B / 22 R GAY LUSSAC
 PARIS 39 A / 183 R S^T MAUR
 PARIS 112 A / PL DES VOSGES
 PARIS 113 A / 13 R DU PONT L. PHILIPPE
 PARIS 115 A / R BONAPARTE
 PARIS 115 B / R DAUPHINE
 PARIS 115 C / R DE SEINE
 PARIS 116 A / R DE MONTMORENCY
 PARIS 117 A / 38 R DES BOURDONNAIS
 PARIS 117 B / 15 R DE LA REYNIE
 PARIS 118 A / R DE ROME
 PARIS 118 B / R DE CLICHY
 PARIS 118 C / 28 R DU ROCHER
 PARIS 119 A / R OBERKAMPF
 PARIS 120 A / R DE L'UNIVERSITE
 PARIS 120 B / 258 B^D S^T GERMAIN
 CREIL / OISE

42

 X EVD^N DE LA CARTE POST^B TELEPHONE / PARIS

42

Courrier de J.C. Delwaille du 23 septembre 1986, donnant des informations sur la rareté de certains TAD à cuvette agrandie de Paris.



Pointe Noire 28 Septembre 1986

Envoi en Lencvel/B

Cher Monsieur,

Vous avez demandé des indications concernant le cachet à date type 01 dans le dernier numéro des F.M.

En ce qui concerne la Recette Principale de Paris, il n'y a guère de problème puisque Cury et moi avons représenté tous les cachets connus dans notre article sur la R.P. (FM 240 à 245) Je suis d'accord pour que vous utilisiez nos illustrations et que votre article est à paraître dans les F.M. Bruxelles n'y verra certainement aucun inconvénient - Ce font les récapitulatifs de ces cachets.

En ce qui concerne les Bureaux de Quartier, vous trouverez ci-joint un récapitulatif des cachets connus avec la reproduction de ~~quatre~~ cachets - On peut faire au sujet de cette liste les commentaires suivants:

Le cachet 01 a été utilisé dès ~~le~~^{son} origine par les Centraux d'Arondissement XII à XX créés le 1.10.1901 et par les bureaux 112 à 120 (ex 12 à 20) qui ont changé de numéro le même jour. Les cachets sont très communs.

Il a été utilisé aussi pour les bureaux créés ou mutés entre le 1.10.01 et la mi 1904. Cela concerne les bureaux 84: devant rue Ballu en Dec 1901 - 23: créé le 1.2.1902 Rue Neuve-Nepveu - 51: devant Rue Le Pelletier le 25 Juillet 1902 - 60: créé le 9 Avril 1903 Rue de la Courbevoie - 11: devant Rue St Anne le 18 Juillet 1903 - 53: devant Rue Poussin le 2 Décembre 1903. A priori aucun de ces cachets n'est rare -

Enfin, en ce qui concerne les autres bureaux, le cachet 01 a été fourni "à la demande" pour remplacer un cachet 84.01 endommagé ou usé - Certains cachets sont très communs (exemple 5) mais d'autres sont rares - Je crois que les moins communs sont les 54 - 89 - 93 et 103 - (ce n'est toujours pas facile d'en trouver pour un cachet perçu à défaut complet et donc qu'on ne recherche pas!)

Les cachets avec mention "DISTRIBUTION" existent pour tous les Centraux d'Arondissement on les rencontre au verso des lettres ayant un problème de distribution (lettres refusées, réorientées, L Cou recommandées etc), obtiennent les taxes ou obtiennent les numéros ou oblitérés au départ -

Certains cachets, ébrésés, ont servi en oblitération lors de l'an -

Le cachet accidenté PARIS 83 R BIEJE au lieu de R BLEUE est certain Je l'ai et Cury également - Je fournis, si vous voulez, vous en fournis une photocopie

en Décembre prochain lorsque je rentrerai en France -

Il y a lieu de différencier cachet 01 et cachet 01.4 (millesime échiffre) qui est utilisé par les bureaux utilisant encore leur cachet 01 à partir de 1948. Je n'ai vu, en bureau de poste que le cachet représenté (PARIS 32 TRIBUNAL DE COMMERCE)

Il existe un cachet tout à fait particulier appartenant au type 01, c'est le cachet "avec chevron" du bureau 89 de la rue Saint Romain, bureau "normalement" non ouvert au public (c'est le bureau de la Course d'Épargne postale).



Mon calque ci contre n'est peut-être pas excellent. Je pourrais là aussi vous donner une photocopie d'une pièce sur lettre en Décembre prochain.

Dans les listes que vous fournirez vos correspondants, vous devez absolument vérifier les cas ^{pour lesquels} vous n'êtes pas certain qu'il s'agit d'un cachet 01 car certains collectionneurs confondent le cachet 01 avec le 89.01 dont certains ont un diamètre extérieur supérieur à la normale (mais concernent les 12 bureaux concernés et n'ont pas du tout "la touche" du cachet 01 / ou celui qui a l'hélicène de ceux-ci).



Le cachet ci contre pose un problème. A mon avis ce n'est pas un cachet 01 mais il en est proche. Ce cachet, qui appartient à Cury, est bien équilibré, beaucoup mieux que ne le sont les 01 type.

Par ailleurs le bureau 121 est un bureau tout à fait particulier. Il a été créé en Janvier 1914 à une période où on ne fabriquait plus de cachet 01 depuis belle lurette. Il est spécialisé dans les opérations de Cassi d'Épargne. Il est fermé le 16.12.1923 et il n'a jamais été ouvert au public. Le cachet représenté est, à ma connaissance, le seul connu - (comme type représentant le bureau)

Considérez que tout ce qui précède vient de moi, bien sûr, mais aussi de Cury à qui j'achève une copie du tout pour qu'il me donne son accord -

Bien cordialement et
Dernière

PS : Je serais très heureux de recevoir une photocopie des pièces de Paris non citées -

Nous notons sa réserve sur le bureau 121, Bd de Strasbourg, qui n'ouvre qu'en 1914, et dont le TAD, bien que pouvant être assimilé à un type de 1901, est bien postérieur à la période de fabrication des TAD type.

Les cachets type 01 de PARIS

PARIS RP	Voir article Cuy-Delaunay dans les FH 240 à 245.		
R.P. 87	PARIS / RECETTE PRINCIPALE		
RP 92	PARIS / AFFRANCHIS ^{idem}	01.4	: bloc dateur 4 chiffres.
RP 170	PARIS / ANNEXES		
RP 200	PARIS / ANNEXES		
RP 272	N.A. PARIS N.A. / CHARGEMENTS		
RP 284	PARIS / CONTRE-SEINGS		
RP 389	5 PARIS 5 / RAYON-CENTRAL	42 9 14	} je n'ai pas noté la liste des n°s Vu -
RP 390	8 PARIS 8 / RAYON CENTRAL		
RP 392	8 PARIS 8 / DISTRIBUTION	Vu: 2, 3, 4, 7, 8, 10, 11 - 5	1, 6 et 9 existent probablement mais un est pas certain
RP 393	2 PARIS 2 / (DISTRIBUTION)	Vu 2 et 10	6
RP 394	9 PARIS 9 / DISTRIBUTION	Vu 7 et 9	
RP 397	PARIS / DISTRIBUTION		
RP 398	PARIS / DISTRIBUTION		
RP 404	4 PARIS 4 / DISTRIBUTION	01.4 Vu 1, 3 et 4	2 et 6 peuvent exister
RP 405	4 PARIS 4 / (DISTRIBUTION)	" Vu 4 et 6	1, 2 et 3 " "
RP 406	1 PARIS 1 / DISTRIBUTION	" Vu 1	2, 3, 4, 5 " " ?
RP 455	PARIS / ETRANGER		
RP 642	PARIS / RECOUVREMENTS		

PARIS DISTON DES IMPRIMÉS

- Je vous félicite pour différencier les types 01 et 01.4 (un chiffre 4 chiffres) -
- Tous les cachets ci dessus sont reproduits -
- Les cachets RP 87, 92, 170, 200 et 272 sont des raretés et sont vraiment difficiles à trouver - Aucun des autres ne peut être considéré comme rare

Note importante - Je n'ai cité dans la lettre et les PJ que les cachet 01 ronds
 Il y a en plus les cachets des bureaux auxiliaires (92 cachets différents) et les levées exceptionnelles (je connais 7 cachets) puis ont des cachets hexagonaux grand format et sont aussi de 1901 - Je pense que vous ne les abordés pas dans votre article : c'est le domaine de Lux -

Les annotations manuscrites et stabilo jaune sont de Michel Catherine, entre 1986 et 2016.

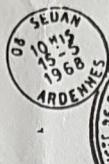
Courrier de E. Barthelemy du 24 février 1992.

MARCO PHILIE MODERNE
~~CLUB LE MEILLEUR~~

BP21

77350 LE MEE SEINE

N°



le mée sur seine le 24 FÉVRIER 1988⁹²

Mon cher M. Cathrin.

C'est avec un grand plaisir de ce faire un grand merci pour le travail que vous avez effectué sur le R.O.I.

Je me permets de vous demander ce qui reste

si possible me faire une photocopie de l'Affaire Chargement - Valenciennes qui se trouve à une Exposition en trois tomes - Messrs. E. B. L.

Don le Port subissant en accord

Je présente ce mois mes félicités de Reconnaitre pour les 400 Mandats pour le R.O.I.

avec à mon avis

deux périodes de 1941 à 1948

et 1948 à 1949

sur tout la Artillerie et les R. O. I.

pour certains documents comme Messrs - Adon - Reconnaitre en accord - Valenciennes etc

pour la Repér Valenciennes Valenciennes

Amiens

14-8-07 -

18-12-04 -

14.0.02 -

2-1-10 -

Semlun

31-12-03 -

8-2-11 -

31-12-02 -

17-1-41 -

4-1-41 etc

de cette manière nous pourrions établir les Totbouts d'activités relatives

Don Bien

si possible -
Reconnaitre -
de Valenciennes -
de l'Affaire

Les Bureaux de France (hors Paris)

Classement par département (sans variétés, pour cela voir l'inventaire illustré)

01	BOURG-EN-BRESSE / AIN	16	COGNAC / CHARENTE
02	LAON / AISNE	17	LA ROCHELLE / CHARENTE INF ^{RE}
02	SOISSONS / AISNE	17	ST JEAN D'ANGELY / CH ^{TE} INF ^{RE}
02	S ^I QUENTIN / AISNE	17	SAINTE / CH ^{TE} INF ^{RE}
02	S ^I QUENTIN-GARE / AISNE	22	CALLAC DE BRETAGNE / COTES-DU-NORD
03	MOULINS S/- ALLIER / ALLIER	22	DINAN / COTES-DU-NORD
03	VICHY / ALLIER	22	GUINGAMP / COTES-DU-NORD
04	MANOSQUE / B ^{SES} ALPES	22	MATIGNON / COTES-DU-NORD
05	GAP / HAUTES ALPES	22	PLENEUF / COTES-DU-NORD
05	GAP / H ^{ES} ALPES	22	S ^I BRIEUC / COTES-DU-NORD
06	MENTON / ALPES MARITIMES	24	BERGERAC / DORDOGNE
06	MENTON / ALPES M ^{MES}	24	PERIGUEUX / DORDOGNE
06	NICE / ARRIVEE (P. Lux 1986)	25	BESANÇON / DOUBS
07	PRIVAS / ARDECHE	26	MONTELIMAR / DROME
08	MEZIERES / ARDENNES	26	VALENCE / DROME
08	SEDAN / ARDENNES	27	EVREUX / EURE
09	FOIX / ARIEGE	27	GISORS / EURE
10	TROYES / AUBE	28	CHARTRES / EURE-ET-LOIR
11	CARCASSONNE / AUDE	29	QUIMPER / FINISTERE
11	CASTELNAUDARY / AUDE	31	TOULOUSE / H ^{TE} GARONNE
11	LEZIGNAN-GARE / AUDE	33	ARCACHON / GIRONDE
11	GARE-DE-NARBONNE / AUDE	33	BORDEAUX / GIRONDE
13	MARSEILLE / B ^{CHES} DU RHONE	33	BORDEAUX COURS-D'AQUITAINE/GIRONDE
13	MARSEILLE - R. DES TROIS – MAGES / B.DU RHONE	33	BORDEAUX-COURS-S ^I JEAN / GIRONDE
13	SALON / B ^{CHES} DU RHONE	33	BORDEAUX-FONDAUDEGE / GIRONDE
14	CAEN / CALVADOS	33	BORDEAUX-LES-CHARTRONS / GIRONDE

33	BORDEAUX-PL-S ^I PROJET / GIRONDE	47	TONNEINS / LOT-ET-GARONNE
33	LIBOURNE / GIRONDE	49	ANGERS / MAINE-ET-LOIRE
33	LIBOURNE-GARE / GIRONDE	50	CHERBOURG / MANCHE
34	AGDE / HÉRAULT	50	COUTANCES / MANCHE
34	MONTPELLIER / HERAULT	50	SAINT-LO / MANCHE
34	MONTPELLIER / R. G ^D GALION	51	REIMS / MARNE
35	RENNES / ILLE ET VILAINE	51	REIMS GARE / MARNE (vu daguin)
35	RENNES-GARE / ILLE-ET-VILAINE	51	VITRY-LE-FRANCOIS / MARNE
35	SAINT-MALO / ILLE-ET-VILAINE	52	CHAUMONT / H ^{IE} MARNE
36	CHATEAUROUX / INDRE	53	LAVAL / MAYENNE
37	CHATEAURENAULT / INDRE-ET-LOIRE	54	LUNEVILLE / MEURTHE-ET-MOSELLE
37	TOURS / INDRE-ET-LOIRE	54	NANCY/ M ^{IE} ET M ^{LE}
37	TOURS-GARE / INDRE-ET-LOIRE	54	NANCY-GARE / MEURTHE ET M ^{LE}
38	VIENNE / ISERE	54	NANCY-GARE / M ^{IE} ET M ^{LE}
39	LONS-LE-SAUNIER / JURA	56	LORIENT / MORBIHAN
41	BLOIS / LOIR-ET-CHER	56	VANNES / MORBIHAN
42	S ^I CHAMOND / LOIRE	58	NEVERS / NIEVRE
42	S ^I ETIENNE / LOIRE	59	CAMBRAI / NORD
43	S ^I DIDIER-LA-SEAUVE / H ^{IE} LOIRE	59	DENAIN / NORD
43	SAUGUES / H ^{IE} LOIRE	59	DOUAI / NORD
44	NANTES R. P. / LOIRE - INF ^{RE}	59	DUNKERQUE / NORD
44	NANTES-B ^D VICTOR-HUGO/ LOIRE INF ^{RE}	59	FOURMIES / NORD
45	MONTARGIS / LOIRET	59	HAZEBROUCK / NORD
45	ORLEANS / LOIRET	59	LILLE-GARE / NORD
45	ORLEANS R. DE BOURGOGNE / LOIRET	59	MAUBEUGE / NORD
45	ORLEANS-GARE / LOIRET	59	ROUBAIX / NORD
47	MARMANDE / LOT ET GARONNE	59	CHARGEMENTS / VALENCIENNES

59	VALENCIENNES / NORD	72	LA FLECHE / SARTHE
60	BEAUVAIS / OISE	72	LE MANS / SARTHE
60	SENLIS / OISE	72	LE MANS - GARE / SARTHE
61	ARGENTAN / ORNE	75	ASNIERES / SEINE
61	LA FERTE-MACE / ORNE	75	BOULOGNE-S- SEINE / SEINE
61	LAIGLE / ORNE	75	CLICHY-LA-GARENNE / SEINE
62	BOULOGNE-S/-MER / PAS-DE-CALAIS	75	LEVALLOIS- PERRET / SEINE
62	CALAIS-B ^D LOUIS-PASTEUR / PAS-DE-CALAIS	75	MONTREUIL-/s-BOIS / SEINE
64	PAU / B ^{SES} PYRENEES	75	NEUILLY- ^S /-SEINE / SEINE
65	LOURDES / H ^{IES} PYRENEES	75	PANTIN / SEINE
65	TARBES / HAUTES-PYRENEES	75	PUTEAUX / SEINE
65	TARBES / H ^{IES} PYRENEES	75	SAINT- MANDE / SEINE
66	PERPIGNAN / PYRENEES OR ^{LES}	75	S ^I MANDE / SEINE
69	LYON / RHONE	75	VINCENNES / SEINE
69	LYON-PREFECTURE / RHONE	76	DIEPPE / SEINE-INFERIEURE
69	LYON S ^I JEAN / RHONE	76	DIEPPE / SEINE-INF ^{RE}
69	LYON-TERREAUX / RHONE	76	EU / SEINE-INFERIEURE
69	TARARE / RHONE	76	FECAMP /SEINE-INF ^{RE}
70	VESOUL / HAUTE-SAONE	76	FECAMP /SEINE-INFERIEURE
70	VESOUL / H ^{IE} -SAONE	76	LE HAVRE / SEINE-INF ^{RE}
71	AUTUN / SAONE-ET-LOIRE	76	LE HAVRE-CENTRAL / SEINE INF ^{RE}
71	CHAGNY-GARE / SAONE-ET-LOIRE	76	ROUEN / SEINE INF ^{RE}
71	CHALON-S/-SAONE / SAONE-ET-LOIRE	76	ROUEN-GARE / SEINE-INF ^{RE}
71	LE CREUSOT / SAONE-ET-LOIRE	77	PROVINS/SEINE-ET-MARNE
71	MACON / SAONE-ET-LOIRE	80	ABBEVILLE / SOMME
71	MACON GARE/SAONE-ET-LOIRE	81	ALBI / TARN
71	MONTCEAU LES MINES / SAONE-ET-LOIRE	81	MAZAMET / TARN

83	DRAGUIGNAN / VAR	88	LEPANGES / VOSGES
83	HYERES / VAR	88	NEUFCHATEAU / VOSGES
85	FONTENAY-LE-COMTE / VENDEE	88	RAMBERVILLERS / VOSGES
85	LA ROCHE-S-YON / VENDÉE	88	SAINT-DIE / VOSGES
86	LATHUS / VIENNE	88	S ^I DIE / VOSGES
87	LIMOGES / H ^{TE} VIENNE	90	BELFORT / TERR ^{RE} -DE-BELFORT
88	EPINAL / VOSGES	90	BELFORT GRANDE RUE / TERR ^{RE} -DE-BELFORT
88	EPINAL-R. THIERS / VOSGES		
88	ISCHES / VOSGES		

Note sur les Faux-Amis

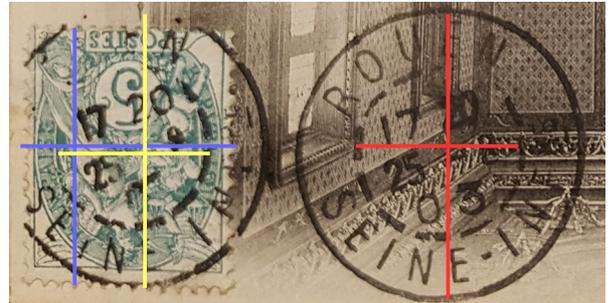
Nous avons pu constater que certains collectionneurs ont du mal à différencier les TAD R84 et les TAD R01. Il est d'autant plus difficile de les différencier que certains TAD R84 sont particulièrement grands.

En cherchant le TAD R01 de ROUEN/SEINE INFRE (cité par Barthelemy), que nous n'avons jamais trouvé, nous avons marqué un temps d'arrêt devant ces TAD:

En bleu: dimensions du timbre 20 x 24
(pour mise à l'échelle de l'image agrandie)

En jaune: TAD de gauche Ø 25mm et cuvette 14,75mm

En rouge: TAD de droite, le faux-ami
Ø 26,5mm et cuvette 15mm



Ce montage Daguin de 2 TAD R84 met en évidence que certains R84 ont été fabriqués avec un diamètre bien supérieur à la normale (26,5mm au lieu des 25mm habituels). Par contre, le diamètre de la cuvette est bien de 15mm, se ne peut donc être un R01!

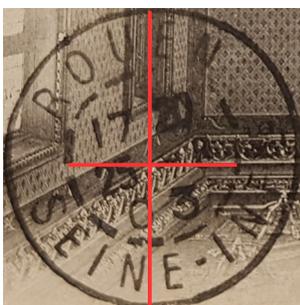
Remarque sur l'Inventaire Illustré:

Nous avons conservé, dans l'inventaire illustré, des TAD signalés par nos prédécesseurs, même si nous ne les avons pas rencontrés. Mais il y a de fortes possibilités que certains de ces TAD ne soient pas des R01, mais des faux-amis.

Ce qui semble être le cas pour le ROUEN cité ci-dessus.

Savoir reconnaître un TAD à cuvette agrandie

Reprenons notre faux-ami pour le comparer au véritable R01:



En rouge: TAD de gauche, le faux-ami
Ø 26,5mm et cuvette 15mm

En noir: TAD de droite, le vrai R01
Ø 27mm et cuvette 17mm

La règle de base pour reconnaître un TAD R01, c'est comme son nom officiel l'indique, la **CUVETTE AGRANDIE**. Cette cuvette qui était réglementairement de 15mm sur le R84, passe à 17mm sur le R01.

Avec un peu d'entraînement, l'aspect visuel est caractéristique (rapport entre la largeur de la couronne et la taille de la cuvette), mais en cas de doute, prenez la mesure de la cuvette.

Note: le R01 présenté ici (cachet télégraphique) présente la particularité d'un montage de pièces de bloc dateur type R84 sur un TAD R01, seul le millésime est au type R01.

Remerciements

Les soutiens récents :

- Le Président Jean Louis Noe et les membres du Cercle Philatélique Lexovien
- Nos amis de l'Académie de Philatélie :
Laurent Bonnefoy, Gérard Desarnaud, Guy Dutau, Bertrand Sinais
- et/ou de l'Union Marcophile:
Gilbert Douron, Dominique Reynaud, Michel Subra, Jean Claude Tomasi.
- Les internautes et administrateurs du forum des collectionneurs
<http://collections.conceptbb.com/forum>
dont René Milon et François Cas

Les soutiens du début, 1986 et avant:

- avec en tête Pierre Lux (†), premier de nos fans,
- ainsi que Jean Claude Delwaulle (†) important contributeur de Paris
(voyez leurs courriers dans les annexes).
- E. Barthélémy pour ses catalogues

Mais aussi:

- Georges Petit *(†) et Julien Lajournade (†) (Image Document)
- Jean Claude Coste (†)
- Lucien Dubar
- Maurice Houssaint (†)
- Paul Lamar (†)
- Mme G. Brustel
- MM. Philippe Decroix, Jacques Guiraud -Darmais, J. Mitton, R. Laborde, J.L. Janot : tous de l'Union Marcophile.

(*): Georges PETIT: Académie de Philatélie, Rédacteur en chef des Feuilles Marcophiles, Vice-président du Cercle Français des Collectionneurs de Cartes Postales.

Note de Michel CATHERINE

La collection longtemps restée en sommeil, j'ai noté au crayon (sur la liste Lux) des bureaux de Paris, que l'on n'a pas revus? Ceci est un mystère pour moi.

L'erreur est possible après tout! Nul n'est infallible, mais 5 bureaux ça fait beaucoup.

Égarés dans le déménagement ou pointés sur des ventes au fil du temps ? Je m'engage à vous tenir au courant de ces vérifications.

Merci de votre pardon.

MC

Bibliographie

- Les Recettes Auxiliaires Urbaines de Paris 1894-1972,
P. Lux
et la mise à jour parue dans le n° 229 des Feuilles Marcophiles du 2e trimestre 1982
- Les Timbres à Date Manuels de la Recette Principales de Paris, Mars 1876 à nos jours,
G.P. Cuny et J.C. Delwaulle, Les Feuilles Marcophiles, supplément au N°292
- La Poste pneumatique de Paris,
Dr Rykner et P. Gobillot, Monde des Philatélistes, numéro 216 tome II, 1977
- Les Tarifs Postaux Français 1627-1969, Editions loisirs et Culture 1982
J.P. Alexandre, C. Barbey, J.F. Brun, G. Desarnaud, Dr R. Joany
- Catalogue des Oblitérations Type R/01, 39G91,
E. Barthelemy, novembre 1991
- Les Estampilles Postales Françaises au XXe siècle,
S. Strowski, Edition Yvert et Cie, 1933
- Catalogue Illustré des Marques Postales et Cachets à Date Manuels d'Algérie (1749-1962),
C. Bosc, Editions Bertrand Sinais.
- Tunisie, L'Histoire Postale et Les Emissions de Timbres durant la Régence 1888-1955,
J. Morat, novembre 2000